

## EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE 1.000.000.000 DH

Les détails de l'opération objet du présent communiqué sont présentés dans le prospectus visé par l'AMMC en date du 14 juin 2024 sous la référence VI/EM/018/2024 et disponible au siège social du conseiller financier et de l'organisme en charge du placement, ainsi que sur le site internet de l'AMMC et d'Attijariwafa bank.

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
<b>Plafond</b>	MAD 1.000.000.000	MAD 1.000.000.000
<b>Nombre maximum de titres</b>	10.000 obligations subordonnées	10.000 obligations subordonnées
<b>Valeur nominale</b>	MAD 100 000	MAD 100 000
<b>Maturité</b>	7 ans	7 ans
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<b>Fixe</b> , en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans, telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 19 juin 2024, soit 3,46%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base, soit 3,96%.	<b>Révisable annuellement</b> : Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 19 juin 2024, soit 3,16%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,61%.
<b>Remboursement du principal</b>	Amortissement annuel linéaire constant, avec 2 ans de différé	Amortissement annuel linéaire constant, avec 2 ans de différé
<b>Prime de risque</b>	50 pbs	45 pbs
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune	Aucune
<b>Méthode d'allocation</b>	Au prorata sans priorisation entre les tranches	Au prorata sans priorisation entre les tranches
<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré (hors Bourse)	De gré à gré (hors Bourse)

### PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 21 AU 25 JUIN 2024 INCLUS

EMISSION RÉSERVÉE AUX INVESTISSEURS QUALIFIÉS DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTÉS DANS LE PROSPECTUS VISÉ PAR L'AMMC EN DATE DU 14 JUIN 2024 SOUS LA RÉFÉRENCE VI/EM/018/2024

#### Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



#### Organisme chargé du placement

